

**Question écrite du 6 juin 2018 de Mme Yasmine Menétrey: «Sécurité lors des interventions de nos agent-e-s de la police municipale (APM)».**

Pourquoi notre police municipale n'est-elle toujours pas dotée de feux d'avertissement bleus sur ses véhicules de service, sachant qu'elle a les compétences en matière de loi fédérale sur la circulation routière (LCR), qu'elle peut traiter les délits routiers et qu'elle doit régulièrement prêter main-forte à d'autres APM, voire à d'autres policiers municipaux, mais qu'à ce jour leurs véhicules ont toujours les feux d'avertissement orange. De ce fait les APM ne peuvent pas intervenir dans les délits routiers qui mettent nos citoyens en danger, alors qu'ils prennent des risques pour porter assistance à leurs collègues.

Monsieur Barazzone, en octobre 2017 vous avez été invité sur Radio Lac et vous avez déclaré que vous étiez favorable à l'idée que les APM puissent avoir des feux d'avertissement bleus. Ma question est donc la suivante: qu'avez-vous entrepris avec l'association des communes genevoises (ACG) pour permettre aux APM d'être équipés de feux d'avertissement bleus pour leur sécurité lors d'interventions afin de prêter main-forte à un collègue en difficulté et de pouvoir porter assistance aux citoyens, sachant que toutes les polices municipales en Suisse sont dotées de feux d'avertissement bleus?